



## PREFET DU RHONE

DIRECTION DE LA SECURITE ET DE LA  
PROTECTION CIVILE

Bureau des Polices Administratives

Mission réglementation routière

### **RETOUR CARTE GRISE SUITE A IMMOBILISATION**

Votre véhicule est immobilisé et la carte grise a été saisie par les forces de l'ordre.

Vous souhaitez reprendre possession de celle-ci, merci d'adresser votre demande accompagnée des documents ci-dessous à

**PREFECTURE DU RHONE  
DSPC/BPA/SIV  
18 rue de Bonnel  
69419 LYON Cédex 03**

**1- l'immobilisation fait suite à une non mutation (ou non transfert) de carte grise :**

- copie du certificat de cession
- copie recto/verso d'un titre d'identité
- 1 lettre suivie 20g libellée à votre nom et adresse

**2 - l'immobilisation fait suite à une non mutation (non transfert) à laquelle s'ajoute d'autres infractions :**

- copie du certificat de cession
- copie recto/verso d'un titre d'identité
- levée d'immobilisation remise par les forces de l'ordre
- 1 lettre suivie 20g libellée à votre nom et adresse

**3 - l'immobilisation fait suite à toute autre infraction :**

- copie recto/verso d'un titre d'identité
- levée d'immobilisation remise par les forces de l'ordre
- 1 lettre suivie 20g libellée à votre nom et adresse